

Ordonnance souveraine n° 6.681 du 4 décembre 2017 modifiant l'Ordonnance Souveraine n° 3.152 du 19 mars 1964 instituant un impôt sur les bénéfices, modifiée

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	4 décembre 2017
Publication	Journal de Monaco du 8 décembre 2017 ^[1 p.3]
Thématique	Impôt sur les bénéfices

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2017/12-04-6.681@2017.12.09>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Convention fiscale franco-monégasque du 18 mai 1963 rendue exécutoire par l'Ordonnance Souveraine n° 3.037 du 19 août 1963 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.152 du 19 mars 1964 instituant un impôt sur les bénéfiques, modifiée ;

Article 1er

Voir l'article 9 de l'ordonnance n° 3.152 du 19 mars 1964.

Article 2

L'article premier s'applique aux véhicules acquis ou loués à compter du 1er janvier 2017.

Article 3

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaire et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 8 décembre 2017

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2017/Journal-8359>